

Séance du **28 mars 2019**

Présidence : **M. Martino Rizzello**, président

**Réponse au postulat de M. Daniel Beaux « Un parc d'ébats qui fait débat »  
(2019/P05)**

Rapporteur : Mme Elodie Lopez

**LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY**

VU le rapport-préavis N° 05/2019 du 21 janvier 2019, concernant la réponse au postulat de M. Daniel Beaux « Un parc d'ébats qui fait débat »,

VU le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

**d é c i d e**

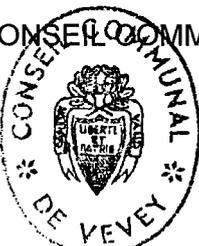
d'accepter la réponse de la Municipalité au postulat de M. Daniel Beaux « Un parc d'ébats qui fait débat » et de considérer celui-ci comme réglé.

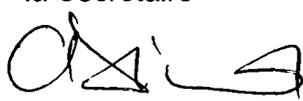
Ainsi délibéré en séance du **28 mars 2019**.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme le 29 mars 2019.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY  
le Président  
  
Martino Rizzello



la Secrétaire  
  
Carole Dind